



BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunion du 22 mars 2021

Relevé de décisions

Les documents présentés en séance qui constituent les annexes au présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site www.smegreg.org.

L'ordre du jour de cette réunion présidée par M. DUCOUT était le suivant :

1. Compte-rendu de la réunion du 18 mars 2019 (pour information)
2. Organisation, groupes de travail, règle de fonctionnement
3. Présentation études :
 - ✓ Modification du SAGE : zonage
 - ✓ Modification du SAGE : VMPO
 - ✓ Carte de vulnérabilité
 - ✓ Atlas des zones à enjeux aval
 - ✓ Etude prospective de la demande en eau potable
 - ✓ Grille d'analyse des performances à partir de l'ILP
 - ✓ Démographie, linéaires des réseaux et pertes en distribution
4. Révision des autorisations de prélèvements
5. Études et actions SAGE : programme 2021 (SMEGREG)
6. Avis, informations et questions diverses

✧

✧

✧

Etaient présents :

Collège des élus :

Messieurs **DUKOUT** et **LAMBEYE** (AMG), **RENARD** et **SAUBUSSE** (CD 33) et **GHESSQUIERE** (EPTB Nappes profondes)

Collège des usagers :

Monsieur **ALEZINE** (SEPANSO)

Collège des administrations :

Mesdames **GIRAUD** et **NENERT** (ARS)
Monsieur **MARTIN** (DDTM33) et **GUIMON** (AEAG)

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **BRICHE**, **LARBODIE**, et **SIMO** (Département de la Gironde)
Messieurs de **GRISSAC**, **EISENBEIS** et **LAFFICHER** (SMEGREG), **AYACHE** et **BARRIERE** (BRGM),
RENAUD (INRAE)

✧

✧

✧

Monsieur Ducout ouvre la séance à 14h30. Il précise que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du compte-rendu et en garantir son exactitude.

M. Ducout rappelle que c'est aujourd'hui la journée mondiale de l'eau et indique qu'il préférerait que l'on parle DES ressources en eau au pluriel et non au singulier.

Il évoque les cartes produites par le Comité National de l'Eau diffusées en précisant qu'il ne faudrait pas qu'elles soient diffusées vers le grand public, surtout celle sur l'état des nappes où toute l'Aquitaine apparaît en rouge car lorsqu'une nappe est déficitaire, tout le territoire est déclassé. Sur notre territoire, ce serait la nappe de l'Eocène qui déclassé tout. Ce point particulier doit être pris en compte. Il faudrait 2 cartes avec les quantités.

M. Ducout rappelle que la gestion des nappes repose sur des réseaux de suivi développés il y a une soixantaine d'années.

1. Validation du compte-rendu du 18 mars 2019

Du fait notamment des élections municipales de 2020 et de la période d'état d'urgence sanitaire qui a suivi, le bureau de la CLE ne s'est pas réuni depuis plus de 2 ans.

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2019 est validé en l'état.

2. Organisation, groupes de travail, règle de fonctionnement

La présentation est faite par Bruno de Grissac.

Concernant l'organisation de la CLE, les missions administratives et techniques du secrétariat sont distinguées et confiées à deux acteurs distincts. C'est une spécificité nationale. M. Ducout remercie les acteurs qui assurent ces missions ainsi que tous ceux qui suivent avec qualité les travaux de la CLE.

Les groupes de travail se réunissent environ deux fois par an. M. Ghesquière est désigné président du groupe de travail « ressources, usages, règles de gestion et tableaux de bord ». Il est proposé que MM. Minjat et Nicolas gardent leur présidence respective à savoir "communication et analyse économique" et "optimisation des usages", mais il faut attendre leur confirmation.

M. Ducout salue la qualité des avis rendus par le groupe des experts hydrogéologues. Il insiste sur l'importance des tableaux de bord pour suivre l'avancée des actions et leurs impacts sur la ressource.

Les règles de fonctionnement de la CLE arrêtées en mai 2009 et modifiées en janvier 2016 nécessitent une mise en cohérence en interne et en externe. La liste des points à modifier proposée dans le diaporama permet de préciser des principes et de mieux s'adapter.

Concernant la délégation donnée au SMEGREG, M. Renard précise qu'elle a été donnée à ce dernier en tant que secrétariat technique et qu'elle lui permet d'émettre des avis pour répondre rapidement aux sollicitations sachant que tous les avis sont présentés en CLE.

3. Présentation études :

✓ Modification du SAGE : zonage

La présentation est faite par Alexis Lafficher.

Concernant la proposition de nouveau zonage relatif à l'extension de la zone Nord sur toute la commune de Val de Virvée suite à la fusion de communes (depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes de Salignac, Aubie-et-Espessas et Saint Antoine n'en font plus qu'une : Val de Virvée).

Trois éléments d'aide à la décision sont présentés :

- carte géologique : le contexte géologique semble homogène, une faille supposée pourrait affecter le Crétacé dans la partie la plus au sud ;
- carte piezométrique : gradient faible (1 pour 1000) vers le centre avec une démarcation en termes de gradient entre les zones Nord et Centre,
- suivi piezométrique : augmentations observées au Nord pour Salignac qui a un nouveau forage de substitution sur le Cubzadais.

La proposition du groupe d'experts hydrogéologues consiste donc à étendre la zone nord sur toute la commune de Val de Virvée.

M. Ducout indique que l'impact est limité dans l'ensemble du découpage géographique du SAGE. M. Renard précise que cette décision ne remettrait pas en cause le caractère de ressource de substitution du forage de Salignac créé par le SMEGREG et celui à réaliser avec l'appui du SMEGREG à Marcenais.

Cette proposition est validée

✓ Modification du SAGE : VMPO pour chaque UG

La présentation est faite par Alexis Lafficher.

Trois graphiques sont présentés afin de formuler le constat :

- Oligocène littoral : avec +10 Mm³ prélevés dans le futur par le Champ captant des Lqndes du Médoc, le volume se rapproche du VMPO ;
- Eocène littoral : la tendance est à la hausse et le VMPO est dépassé depuis quelques années ;
- Eocène nord : l'augmentation des prélèvements est constatée. Ces prélèvements vont encore augmenter en lien avec les projets de substitution avec des volumes qui se rapprochent des VMPO.

M. Ghesquière remercie le SMEGREG d'avoir tenu compte de ses demandes concernant la diapositive sur le constat sur les unités de gestion déficitaires car les courbes sont maintenant plus claires pour un nouveau membre de la CLE (les VMPO n'existaient pas avant 2003 et ils ont été révisés en 2013).

M. Ducout rappelle que les VMPO n'ont pas été fixés au maximum mais à partir des volumes utilisés à l'époque. Ils ont été fixés par défaut et donc ils sont révisables pour les UG à l'équilibre et non déficitaires. De nouveaux éléments techniques vont permettre de revoir ces VMPO. Le BRGM a poursuivi ses études et les simulations avec un modèle qui se complexifie et s'améliore avec le temps se rapprochant de plus en plus de la réalité. Pour mémoire, le BRGM est en partenariat avec le Département depuis plus de 50 ans.

Après la construction de scénarios et de leurs modélisations, des propositions seront faites à la CLE en deuxième semestre 2021.

Concernant les scénarios présentés, M. Ducout note l'importance de montrer que l'amélioration des connaissances et des modèles est prise en compte. Il indique qu'il est important de rappeler que la révision des VMPO n'a pas pour objectif de relâcher les efforts mais d'optimiser la gestion de la ressource. M. de Grissac ajoute que la performance des réseaux est très haute à certains endroits mais il ne faut pas faire de demande irréaliste d'où la nécessité d'une grille d'analyse/évaluation réaliste. Le Schéma Stratégique Départemental de l'Eau Potable (SSDEP) va préciser les endroits où il y aurait des besoins. M. Ducout souligne la complémentarité avec le projet SSDEP.

✓ Carte de vulnérabilité

La présentation est faite par Bruce Ayache.

Les cartes de vulnérabilité constituent un outil d'orientation et d'aide à la décision. Elles identifient les secteurs (à l'affleurement ou sous couverture) où les nappes « profondes » de Gironde présentent une vulnérabilité notable aux activités anthropiques.

Les 3 cartes présentées répondent à la demande faite par la CLE au travers de la disposition 74 du SAGE en distinguant 3 classes de vulnérabilité (très vulnérables, vulnérables et peu vulnérables).

M. Ducout soulève la problématique de l'Oligocène dans l'Entre deux Mers qui a une structuration très particulière. M. de Grissac indique que l'Oligocène est peu utilisé en Entre deux Mers où le réservoir est discontinu avec des conditions de gisement qui se traduisent par une forte vulnérabilité. On ne tient d'ailleurs pas compte des prélèvements à l'Oligocène en rive droite de la Garonne pour vérifier le respect des VMPO de l'Oligocène centre. L'Oligocène est très vulnérable en rive droite. Il attire l'attention sur l'impact que pourrait avoir un projet de carrière sur ce secteur.

Ces cartes ont été faites pour les services qui instruisent des projets ou pour des porteurs de projet pour évaluer très rapidement s'il peut y avoir une incidence sur les nappes du SAGE. Pour autant elles ne permettent pas de s'affranchir d'une évaluation au cas par cas. Trois cartes pour trois types d'activités : activités en surface, activités nécessitant un décaissé à 10 m de profondeur (carrière ou fondations par exemple) ou des excavations peu profondes, jusqu'à 30m (forages de faible profondeur par exemple).

M. Saubusse trouve la première carte très intéressante avec une zone très vulnérable en zone viticole. Il y a une vigilance à avoir sur les intrants agricoles. M. Ducout ajoute que cette carte peut être vue comme une carte des secteurs à risques.

M. Alezine estime très ambigu le titre de la première carte, les nappes sont sub-affleurantes, pas affleurantes. De plus, la couleur bleue n'est là que parce qu'il y a du Plioquaternaire jusqu'à 10 mètres. M. de Grissac précise que l'intitulé des cartes n'est pas tranché, ce sera peut-être « zone de vulnérabilité aux activités de surface ». M. Ayache ajoute qu'il y a beaucoup de questions sur les titres. C'est toujours en attente pour finaliser le rapport qui accompagnera ces cartes. M. Ducout estime qu'il faut garder le terme « affleurant » ou proche affleurement.

Mme Giraud demande s'il y aura une carte par type de nappe à l'avenir en plus de ces cartes de vulnérabilité sur l'ensemble des nappes. M. Ayache explique que ces cartes existent, qu'elles ont été produites et qu'elles sont dans l'annexe du rapport mais la question de leur diffusion se pose. M. de Grissac ajoute que les 3 cartes sont destinées à tout porteur du projet avant une diffusion plus large. Les données sont sur le SIGES avec la géographie des nappes connues, MONA est donc interrogeable et l'internaute peut réaliser une coupe pour n'importe quelle étude. Ces cartes seront sur le SIGES avec des renvois sur les outils pour chaque porteur de projet. Pour M. Ducout, toute activité potentielle doit tenir compte de ces cartes. M. Renard indique que ces cartes générales sont très importantes notamment pour l'élaboration des SCoT, pour examiner les enjeux sur toutes les nappes et leurs compatibilités. Les outils synthétiques permettent de voir l'impact avant d'aller dans le détail.

Mme Briche demande quand ces cartes seront disponibles et M. de Grissac répond que cette présentation en bureau de CLE était le préalable à la finalisation et à l'édition du rapport et des cartes. M. Ayache ajoute que le BRGM est prêt à finaliser le projet, une fois l'intitulé des cartes arrêté, le rapport sera terminé avant l'été et mis ensuite en ligne sur SIGES. M. Ducout insiste sur l'importante communication qui devra être faite sur ce sujet et M. de Grissac assure que ce sera fait. Aussi, le Département relayera cette communication via la mission Amenag'eau.

✓ Atlas des zones à enjeux aval-(AZENA)

La présentation est faite par Jérôme Barrière.

Cette étude répond à la disposition 6 du PGAD dont l'objectif est d'identifier des enjeux avec une superposition des milieux naturels sensibles et des usages de l'eau.

Pour ce qui est du bilan de phase I, la contribution des nappes profondes pour le maintien des milieux n'est pas quantifiée de manière fiable. L'ambition pour définir des règles de gestion n'est pas encore faisable par rapport aux connaissances actuelles.

M. Ducout souhaite que les études menées contribuent à avancer sur ces zones potentielles.

M. Barrière indique que l'Estuaire a été enlevé des zones à enjeux lors du traitement des données et leurs hiérarchisation (phase 4) car l'apport des nappes y est peu significatif. En revanche sur les affluents (Gât Mort, Saucats et Ciron probablement), les apports quantitatifs sont importants. Aussi, le soutien des nappes profondes (Miocène) est non négligeable.

Sur le bassin d'Arcachon et les cours d'eau côtiers / le Sud du Bassin d'Arcachon / l'anticlinal de Villagrains-Landiras le constat est fait d'un verrou de connaissance globale, les liens avec les nappes profondes restant à confirmer et quantifier pour évaluer les enjeux.

Sur la rive gauche de Garonne, les liens sont avérés avec les nappes profondes, les impacts significatifs, les enjeux axés sur les cours d'eau. L'étude sur l'anticlinal est en cours.

Sur l'entre-Deux-Mers : si des liens sont avérés avec les nappes profondes (oligocène), il n'y a pas d'enjeu de gestion identifié car peu d'impact quantitatif. Le Dropt est tellement anthropisé qu'il n'y a pas de soutien d'étiage significatif par apport depuis les nappes profondes.

Sur la Leyre / Rive gauche de Gironde / Rives droites de Gironde et Dordogne aval / Isle et affluents : liens avérés avec les nappes profondes, mais enjeux concrets de gestion incertains.

Concernant les deux dernières cartes présentées, M. Ducout estime nécessaire d'avoir le détail de ces cartes par nappe. M. Barrière explique qu'elles existent et qu'elles seront dans le rapport. Mais il reste un verrou car les relations entre nappes sont encore mal connues (échanges et alimentation). M. Renard suggère de faire ces cartes sur la rivière ou le site lui-même. M. Barrière indique que les structures sur place sont très intéressantes et qu'elles permettent de se rendre compte des apports des nappes.

Dans le secteur au nord de Blaye, M. Renard rappelle qu'il y a la centrale nucléaire avec des enjeux d'étiage et de qualité des milieux. Il demande si les sorties des nappes peuvent être mises en exergue par rapport à ces problèmes de sécurité. M. Barrière explique que là elles ne sont pas prises en compte car le rejet se fait dans la Gironde. M. Renard ajoute que les questions de turbidité ou de température de l'eau peuvent faire que le rejet en rivière peut poser problème.

Il n'y a pas de enjeux sur l'estuaire. Cette partie a été exclue car les contributions des nappes sont infimes par rapport aux débits transitant de l'estuaire.

Les enjeux des zones humides, Natura 2000 et milieu naturel seront mises à disposition du SMEGREG.

M. Ducout demande que ces cartes soient l'objet d'une communication complète permettant de favoriser une prise de conscience de l'interdépendance des milieux.

En conclusion, M. Barrière indique que les bilans et cartes seront fournis avec des précisions sur les nappes.

✓ Etude prospective de la demande en eau potable

La présentation est faite par Patrick Eisenbeis.

M. Ducout demande que les besoins soient ramenés à la population équivalente à l'année pour ce qui concerne la partie littorale (commune touristique pour lesquelles le poids des touristes repose sur la population permanente). Cette variation de population doit être intégrée sur l'année pleine.

Concernant les 8 statuts et usages de l'eau, M. Ducout note qu'il n'y a pas « l'eau à boire » par rapport à la quantité d'eau utilisée dans la salle de bain et le WC. Or beaucoup d'argent est mis dans les publicités sur l'eau en bouteille et beaucoup de concitoyens hésitent à boire l'eau du robinet.

M. Ducout demande si la courbe de la consommation est toujours sur la pente descendante. M. Eisenbeis indique qu'il n'y a pas de réponse directe, il est toujours possible de faire des économies d'eau mais de moins en moins. Les gens ferment les robinets, ont du matériel hydro-économe, il y a une influence du climat sur l'augmentation des prélèvements de quelques pourcents. M. de Grissac ajoute qu'on doit pouvoir limiter les prélèvements malgré l'augmentation de la population mais la demande devrait de nouveau augmenter sous l'effet de l'augmentation des températures.

M. Eisenbeis remercie les laboratoires de recherche pour cette étude et M. Renard remercie tout le monde pour ce travail qui va permettre un éclairage actualisé sur d'autres thématiques comme les SCoT et l'approche de l'évolution des besoins de ressources sur les territoires.

✓ Influence de la densité urbaine et de la démographie sur les pertes en eau des réseaux de distribution d'eau potable en Gironde

La présentation est faite par Eddy Renaud. Pas de remarque sur cette présentation. Le travail se poursuit.

✓ Actualisation de la grille d'analyse des performances des services d'eau potable sur la base des pertes en distribution.

La présentation est faite par Patrick Eisenbeis.

Il est rappelé que l'objectif de cette grille n'est pas de poser un jugement sur la gestion des autorités organisatrices mais plutôt de les situer les unes par rapport aux autres.

Pour le choix entre ILP et IPA dans le cadre des services de densité supérieure à 60 abonnés /km, il est proposé de prendre la valeur la moins défavorable des deux pour apprécier la performance du service.

M. Renard juge l'affinement des données intéressant. Il espère que cet outil sera un levier pour engager les démarches sur les diminutions de pertes et permettra d'apporter quelques réponses quand la révision des VMPO sera disponible et également par rapport à la pression d'urbanisation sur les territoires. Ce travail va dans le sens des enjeux que les collectivités vont avoir à assurer et servira pour optimiser les besoins qui vont venir. M. Ducout rappelle qu'en plus du gros travail fait sur la sectorisation, il y a souvent une incitation à la réalisation de travaux sur les réseaux. M. Renard ajoute que le levier pour mieux gérer l'utilisation des réseaux d'eau potable pour la sécurité incendie n'est pas encore assez utilisé.

M. Ghesquière demande la mise à disposition de la présentation. Elle lui sera envoyée et il est rappelé que toutes les présentations sont téléchargeables sur le site du SMEGREG.

4. Révision des autorisations de prélèvements

M. de Grissac introduit la présentation qui est ensuite faite par Patrick Eisenbeis.

Concernant la situation des services, M. Ducout estime qu'il faudrait regarder la cohérence des volumes autorisés selon les services, il y a un travail d'homogénéisation à faire.

Il indique que cette révision va dans le bon sens et qu'il faut regarder cela sur 10 ans minimum.

Mme Giraud relève que les révisions peuvent avoir des liens sur les enjeux de qualité des eaux distribuées. Elle propose de faire un point sur les secteurs à enjeux car les modifications peuvent augmenter les sollicitations de nappes avec des pollutions.

M. Ducout indique que ce sera mis à l'ordre du jour du prochain bureau de la CLE, le 28 juin 2021.

M. Eisenbeis ajoute que le travail sera poursuivi en parallèle.

Pour information, la prochaine réunion du bureau de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde se tiendra le 28 juin 2021 à 14h30 (salle René Cassagne à l'Hôtel du Département).

Un courrier sera envoyé à la Chambre d'Agriculture de la Gironde et au CREPAQ pour la validation et l'acceptation des nominations en présidence des groupes de travail de Messieurs Minjat et Nicolas.

A Bordeaux, le 16 juin 2021
Le Président de la CLE
du SAGE Nappes profondes de Gironde


Pierre DUCOUT